

Cette page peut être consultée en ligne à l'adresse <https://racingstub.com/articles/18289-reims-rcs-cote-tribunes-5>

## Reims - RCS, côté tribunes

★★★★★ (14 notes) 📅 20/08/2019 05:00 📍 Côté tribunes 📖 Lu 6.437 fois 👤 Par guigues 🗨️ 9 comm.



Le stade Delaune tel que certains l'ont vu

### Un match spécial coté tribunes et donc un côté tribunes spécial.

#### Tristes tribunes.

Rappelons-nous ce samedi d'avril 2017. Strasbourg et Reims disputent un match au sommet de la seconde division. 1300 supporters drapés de bleu dans la tribune visiteur, beaucoup d'autres dans le reste du stade Auguste Delaune. Un souvenir inoubliable pour les présents : la parade d'Oukidja, les larmes de [Felipe Saad](#) 🗨️ ...

Dimanche 18 août 2019, premier déplacement du Racing à l'extérieur de la saison, et l'un des plus proches par ailleurs, les supporters strasbourgeois ne sont que 431 officiellement en parage. Il n'y aura pas de bache UB90 ni KCB non plus de sortie. Pas de chant non plus jusqu'à la 49ème minute de jeu et ensuite, ces derniers seront essentiellement contestataires. Que s'est-il passé ?

#### Interdits de stade

Si les associations suspendent l'animation des tribunes comme elles l'ont chacune expliqué dans des communiqués, c'est que 49 de leurs membres - UB90, KCB et FSRCs - sont interdits de déplacements sur le territoire national pour trois mois. Au lieu d'assister comme à leur habitude aux rencontres de leur équipe favorite, ils doivent se présenter au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche pour « pointer ». En clair prouver qu'ils ne sont pas au match du Racing. Heureusement pour eux, la sanction n'a pas été étendue aux matchs européens, ce qui aurait été un comble pour le Racing qui n'en avait pas joué depuis 13 ans. Une double sanction. Celle de ne pas voir le

Racing mais aussi celle d'organiser sa vie privée en fonction de ce « pointage ».

En cause, l'arrivée des 88 supporters du Racing à la gare de Nîmes la saison dernière. La zone leur était interdite par un arrêté préfectoral pris quelques jours avant la rencontre. Résultat, interception à la sortie du train et évacuation vers l'école de police. Là, les identités sont prises et les indésirables renvoyés à Strasbourg sans voir le match et sans que les chauffeurs des bus aient pu faire leur

incidents sont prisés et les indésirables renvoyés à Strasbourg sans voir le match et sans que les entraîneurs des bus aient pu faire leur pause obligatoire (lire le [côté tribunes](#) de ce match). Les Strasbourgeois ne sont pas les premières victimes de ces arrêtés destinés à soulager les forces de l'ordre mais qui en réalité les obligent à mobiliser tout autant voire plus de monde pour les faire respecter. Bordelais, Nantais, etc... ont par le passé déjà dû rentrer chez eux sans assister à la rencontre.

Cela aurait pu, dû, s'arrêter là sauf qu'en fin de saison, une partie des indésirables se retrouve convoquée en vue d'une interdiction administrative de stade. Que ce soit par courrier, téléphone ou même la venue de la gendarmerie à leur domicile, le préfet a décidé administrativement de leurs interdire tout déplacement pour les premiers mois du championnat. Six étaient initialement prévus mais après une réunion entre le club, la préfecture et les supporters, ce ne sera que trois mois. Aucune possibilité de se défendre étant donné qu'il s'agit d'une décision purement administrative et non de justice. Des recours sont possibles mais ils ne pourront être pris en compte que dans de longs mois, une fois la sanction purgée.

## Interdits de centre-ville

Voilà que l'histoire se répète. La préfecture de la Marne décide en effet à quelques jours du match d'interdire le centre-ville de Reims à toute personne :

« Arborant une écharpe, un insigne ou toute autre pièce du vêtement aux couleurs ou aux symboles de Strasbourg ;  
Transportant un drapeau du club ;  
Chantant des hymnes propres à ce club ;  
Ou, plus généralement, dont le comportement permet de caractériser sa qualité de supporter de ce club »

L'accès au stade Delaune de Reims est autorisé aux supporters strasbourgeois acheminés par bus ou minibus, sous escorte policière avec un point de rendez-vous convenu en amont. Ce qui est contraignant pour les fans ayant déjà pris leur disposition pour venir par leurs propres moyens à Reims, d'autant plus que les UB90 et le KCB n'organisaient pas de bus.

Tout à coup, le simple fait d'aller voir son équipe favorite peut devenir illégal avec à la clé l'épée de Damoclès d'une sanction équivalente à celle du match de Nîmes, sachant que « *Les contrevenants s'exposent à des peines de six mois de prison et 30 000 euros d'amende* ». Le même week-end, Rennes et Dijon connaîtront une décision équivalente pour la venue du PSG et de l'ASSE. La situation est encore plus ubuesque pour les supporters niçois, qui ont vu le premier arrêté préfectoral suivi d'un arrêté ministériel interdisant « *le déplacement individuel ou collectif, par tout moyen, de toute personne se prévalant de la qualité de supporter du club de l'OGC Nice, ou se comportant comme tel, est interdit entre les communes du département des Alpes-Maritimes, d'une part, et la commune de Nîmes (Gard), d'autre part* ».

C'est donc à une surenchère administrative que nous assistons et dont sont victimes les supporters du football. Alors que les incidents dans les stades n'ont jamais été aussi insignifiants, alors que des SLO - *supporter liaison officers* - ont été mis en place pour améliorer les relations club/police/fans, alors que le Racing par exemple n'a jamais autant déplacé les foules à l'extérieur ; tout semble fait pour dissuader les plus assidus comme les plus occasionnels des suiveurs de supporter leur club loin de la maison. Plus grave, après avoir concerné les ultras des clubs les plus turbulents, ces dérives touchent maintenant tous les clubs et tous les supporters. Certains verraient d'ailleurs d'un bon œil leur application à d'autres sphères de la vie publique comme les manifestations.

Alors que le parcage strasbourgeois reprenait en chœur avec les supporters rémois le chant « *liberté pour les ultras* », c'est aujourd'hui « *liberté pour tous* » qu'il faut chanter. Avant que supporter son club ne soit vraiment devenu criminel.

guigues